

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de L'Habitat , de L'Urbanisme et de la Ville

et de l'Aménagement du Territoire

Direction du logement de DJELFA

NIF 001317019004944 DL

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° : 25 / 2026

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics. Le directeur du logement de la wilaya de DJELFA, informe l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales N°15/2026(pour la troisième fois) pour la réalisation de 250/4000 Logements Publics Locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D. à la commune de AIN OUSSERA, paru dans les quotidiens nationaux le 21/02/2026. Qu'à l'issue de l'analyse des offres les projets sont attribués provisoirement comme suivant :

Commune	Lots	Entreprise	NIF	Montant après correction	Délai de réalisation
AIN OUSSERA	Lot 04 : Réalisation 100/250/4000(F3) logements publics locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D à Ain Ouessara	Farah Ibrahim Khalil	17117310028919901700	354.995.124.00 DA	12 Mois

- Les soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de 10 jours, et ce, à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, pour introduire un éventuel recours auprès de la commission compétente des marchés
- Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.